



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

FORMATION CPDT Whorkshop

Septembre 2021

Changements climatiques et inondations
Quelques ressources CPDT et autres...





Inondations 2021, et plus largement, changements climatiques...

... quelles ressources ?

Travaux CPDT et autres documents



1. Approches transversales

- **Vulnérabilité aux changements climatiques**
- **Artificialisation**
- **Urbanisation dans les zones inondables**
- **Axes de ruissellement**
- **Gestion de l'eau à la parcelle**

2. Approches thématiques

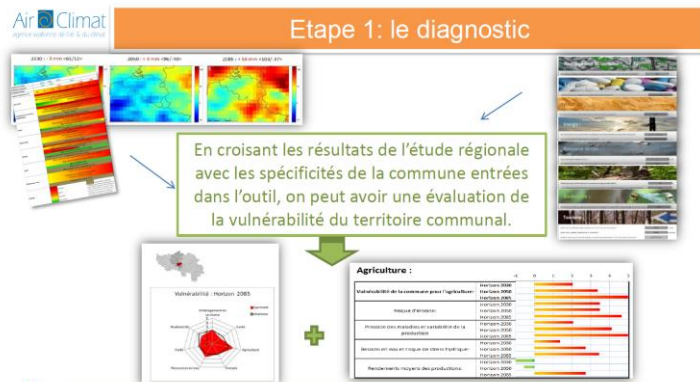
- **Infrastructures vertes**
- **Tourisme**

- Type de document : CPDT/Autres, Publication/Rapport de recherche/Formation CATU/Autres, Date
- Titre du document
- Lien : Attention pour les formations CATUs, il faut être connecté pour y avoir accès
- Contenu : brève description du contenu, illustration et le cas échant développement d'un point particulier

1. Approches transversales : vulnérabilité aux changements climatiques

- Type de document : CPDT, Formation des CATUs Aménagement du territoire et enjeux des changements climatiques, Présentation de l'outil réalisé par l'AWAC, 2019
- Titre : Adapta ta commune : évaluation de la vulnérabilité des communes aux changements climatiques
- Lien : https://cpdt.wallonie.be/system/files/documents-formations/formation_catus - partie 2 session 2019.pdf
- Contenu:
 - Un calculateur pour décliner les impacts du changement climatique sur la commune et envisager un plan d'action

<http://www.awac.be/index.php/mediatheque/nosetudes/item/79-outil-d-aide-a-l-evaluation>

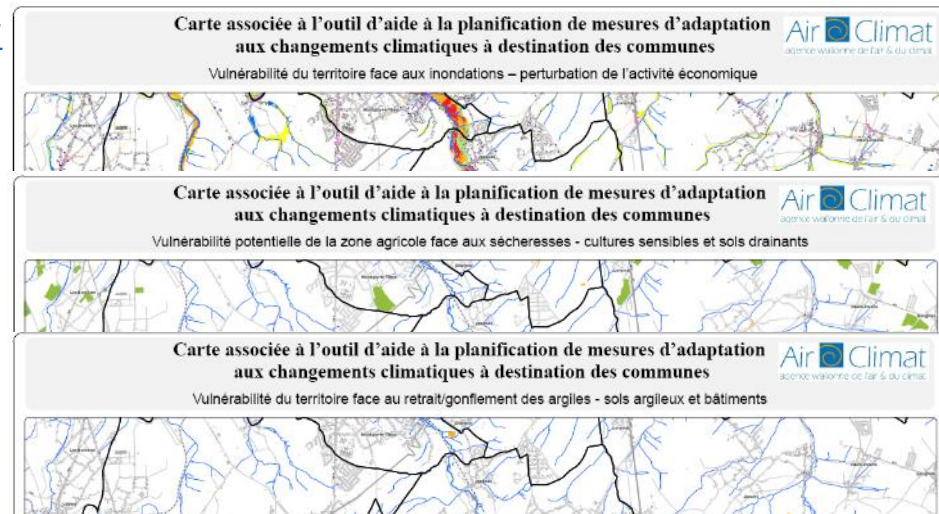


Formation CATUs 2019 - Adaptation partie 2

Source: ECORES & TEC Conseil, 2012

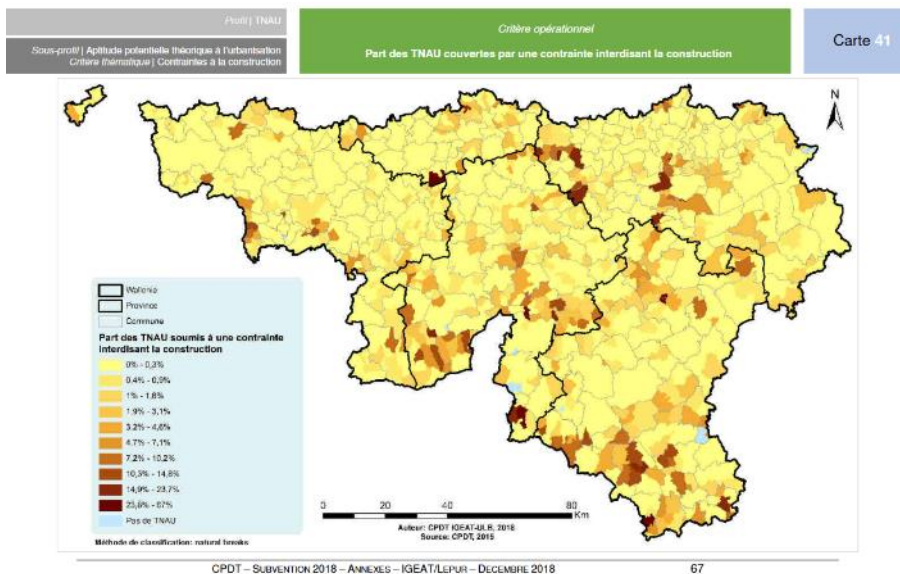
- Une série de cartes pour aller plus loin sur diverses vulnérabilités

<https://event.icedd.be/AWAC/>



1. Approches transversales : artificialisation

- Type de document : CPDT, Rapport de recherche Gérer le territoire avec parcimonie, 2018/2019 et Hors-série Réduisons l'artificialisation des sols en Wallonie, 2019
- Titre : Gérer le territoire avec parcimonie
- Lien :
- https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/cpdt_rf_dec2018_r7_ann3_annexe_i.pdf
- <https://cpdt.wallonie.be/publications/hors-series/hors-series-2>



De nombreux autres enjeux justifient que l'artificialisation des sols soit prise au sérieux et maîtrisée. En effet, celle-ci se localise de manière diffuse au sein du territoire et produit dès lors une fragmentation des espaces ouverts qui pose des questions environnementales liées à la biodiversité et au patrimoine naturel à conserver pour les générations futures, mais aussi des questions socio-culturelles plus immédiates liées à la qualité de vie et à l'identité paysagère des territoires ruraux. Cette artificialisation diffuse est également à mettre en relation avec le défi climatique. D'une part, elle renforce la dépendance à la mobilité automobile et d'autre part, l'imperméabilisation des sols qui l'accompagne souvent contribue à réduire la capacité de la région à s'adapter au réchauffement climatique et à la multiplication des épisodes pluvieux intenses notamment.

1. Approches transversales : artificialisation

- Type de document : CPDT, Rapport de recherche, 2021
- Titre : Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture – Volet 2 : Objectivation des mesures liées à l'aménagement du territoire visant à réduire l'étalement urbain
- Lien : A venir (1^{er} trimestre 2022)
- Contenu:

VOLET 2 – ÉVALUATION DES GISEMENTS FONCIERS QUI POURRAIENT ÊTRE PROTÉGÉS DE L'URBANISATION À MOINDRE COÛT D'INDEMNISATION..... 4

1. INTRODUCTION..... 4

2. PRÉSENTATION DES MOYENS DE PROTECTION OFFERTS PAR LE CODT..... 5

2.1 MODIFICATION DU PLAN DE SECTEUR SANS CHANGEMENT D'AFFECTATION..... 5

2.1.1 Prescriptions supplémentaires..... 5

2.1.2 Périmètres de protection..... 6

2.2 MODIFICATION DU PLAN DE SECTEUR SANS INDEMNISATION..... 9

2.2.1 Terrains qui ne sont pas « aptes à recevoir des constructions »..... 9

2.2.2 Terrains qui ne sont pas « riverains d'une voirie suffisamment équipée »..... 13

2.3 PROPOSITIONS DE MODIFICATION ET DE CLARIFICATIONS..... 16

3. IDENTIFICATION DES GISEMENTS FONCIERS URBANISABLES QUI POURRAIENT ÊTRE PROTÉGÉS DE L'URBANISATION SANS INDEMNISATION..... 17

3.1 INTRODUCTION..... 17

3.2 GISEMENTS FONCIERS NON ARTIFICIALISÉS URBANISABLES CONCERNÉS PAR UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION..... 17

3.2.1 Périmètres et points de vue remarquables..... 18

3.2.2 Périmètre de liaison écologique..... 18

3.2.3 Périmètre d'intérêt paysager (PIP)..... 18

3.2.4 Périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique..... 19

3.3 CHANGEMENT D'AFFECTATION AU PLAN DE SECTEUR SANS INDEMNISATION..... 21

3.3.1 Aléa d'inondation..... 21

3.3.2 Contrainte karstique..... 22

3.3.3 Sites de « conservation de la nature »..... 23

3.3.4 Terrains qui ne sont pas « riverains d'une voirie suffisamment équipée »..... 24

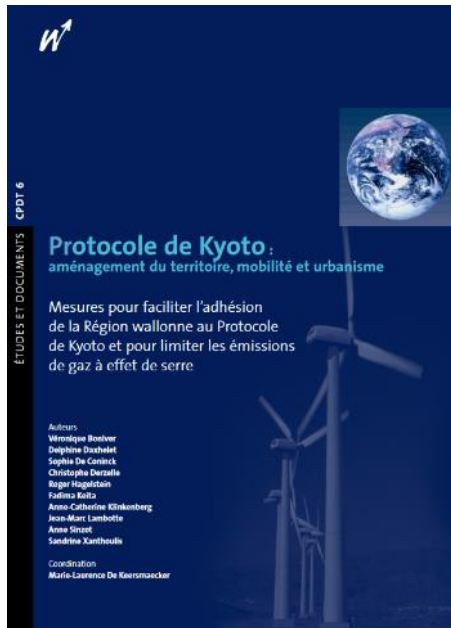
3.4 VERS UN IDENTIFICATION DU POTENTIEL FONCIER POUVANT ÊTRE PROTÉGÉ DE L'URBANISATION..... 28

3.4.1 Sans la notion d'équipement de la voirie..... 28

3.4.2 Avec la notion d'équipement de la voirie..... 30

3.5 CONCLUSIONS..... 32

1. Approches transversales : urbanisation dans les zones inondables



- Type de document : CPDT, Etudes et documents n°6, 2005
- Titre : 2005 : Protocole de Kyoto – mobilité, performance énergétique et **inondations**
- Lien : <https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/ed6.pdf>
- Contexte 2003 : réalisation des 1ères cartes d'aléa (débordements) + circulaire pour les permis en zone exposées aux inondations – évoque un règlement régional
- Contenu :
 - Expériences étrangères (France, Suisse...)
 - Bonnes pratiques
 - Formulation d'un règlement dans les zones inondables

Nouvelle circulaire en cours de préparation

https://www.uvcw.be/amenagement-territoire/actus/art-6782?utm_source=OxiMailing&utm_medium=email&utm_campaign=2021-09-22-inondations-30

1. Approches transversales: urbanisation dans les zones inondables



- **Prévenir** : infiltration et temporisation du ruissellement en amont des bassins versants

Présentation des techniques et évaluation de leur efficacité

Revêtements perméables - Chaussée réservoir- Puits d'infiltration - Citerne d'eau de pluie - Toiture réservoir - Noue, fossé - Bassin de retenue, bassin d'orage - Zone d'expansion de crue - ...



- **Gérer** : le bâti dans les zones inondables

- Réduire / ne pas augmenter la vulnérabilité (équipements sensibles...)
- Réduire les dommages (sécurité des personnes et des biens, sécurité environnementale, protection du patrimoine)
- Garantir le libre écoulement des eaux dans les zones inondables

1. Approches transversales: urbanisation dans les zones inondables



- **Gérer** : stratégie en fonction de la sévérité de l'aléa (et hauteur d'eau), de la construction neuve ou transformation



Protéger le bâtiment : digues, batardeaux, sacs...



Imposer un niveau fonctionnel hors eau (duplex) : rez inondable, matériaux résistants, équipements hors eau



Construire au-dessus du niveau d'inondation escompté : surélévation du niveau, interdiction de caves, pilotis...



Interdire : toutes les fonctions, les fonctions sensibles, les permis d'urbanisation, les nouvelles zones...

1. Approches transversales: urbanisation dans les zones inondables



➤ Mesures annexes, généralisées à toutes les zones :

- Protection, réglementation ou interdiction des **stockages et dépôts** de matériaux à l'extérieur ou dans les parties inondables des immeubles

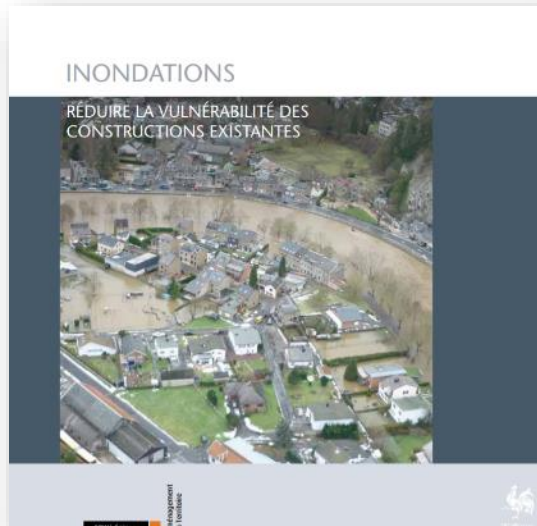
- Modification du relief du sol :

- éviter de combler les vallées, les zones inondables
- favoriser le creusement dans les zones d'expansion de crues
- anticiper l'impact d'une modification de la structure du relief dans les zones inondables sur le déplacement des eaux

- Eviter/interdire/étanchéifier **les caves**, les pk souterrains, les garages semi-enterrés

- Interdire **les abris de jardin**, les serres, poulailleurs, installations mobiles, certaines installations fixes, **les caravanes**, voire les piscines...

1. Approches transversales: urbanisation dans les zones inondables



- Type de document : SPW, Bonnes pratiques Aménagement du territoire, 2014
- Titre : Inondations, réduire la vulnérabilité des constructions existantes
- Lien : https://www.info-risques.be/sites/default/files/content/download/files/reduire_la_vulnerabilite_des_constructions_existantes.pdf
- Contenu :
 - 20 mesures concrètes pour réduire la vulnérabilité des constructions existantes à l'eau dans les zones inondables
 - Peu de mesures d'urbanisme au sens strict, d'avantage du balisage, des solutions techniques ...

1. Approches transversales: urbanisation dans les zones inondables

CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

Verslon 2018/04

Prise en compte des aspects de prévention et de lutte contre les risques d'inondation par débordement de cours d'eau, par ruissellement et coulées boueuses dans la délivrance des permis

Cette circulaire précise et explique la manière de prendre en compte les aspects de prévention et de lutte contre les risques d'inondation par débordement, ruissellement et coulées de boue dans la délivrance des permis.

Elle reprend les chapitres suivants :

Chapitre 1 : Références légales et réglementaires relatives à la prévention et à la lutte contre les risques d'inondation par débordement, ruissellement et les coulées boueuses lors de la délivrance des permis

Chapitre 2. Outils cartographiques permettant de définir les zones sensibles aux risques d'inondation par débordement, par ruissellement et aux coulées boueuses

Chapitre 3. Administrations en charge de la prise en compte des aspects de prévention et de lutte contre les risques d'inondation par débordement, par ruissellement et de coulées boueuses dans la remise d'avis sur les permis.

Chapitre 4. Modalités de demande d'avis « Ruissellement »

Chapitre 5. Modalités de demande d'avis « Débordement »

Cette circulaire est principalement adressée :

- Aux communes ;
- Aux administrations régionales (principalement aux services de la DGO3 et de la DGO4) ;
- Aux gestionnaires de cours d'eau.

Circulaire - Prise en compte des risques d'inondation dans la délivrance de permis - Mars 2018

Type de document : Circulaire administrative 2018
Titre : Prise en compte des aspects de prévention et de lutte compte les risques d'inondation par débordement de cours d'eau, par ruissellement et coulées boueuses dans la délivrance des permis

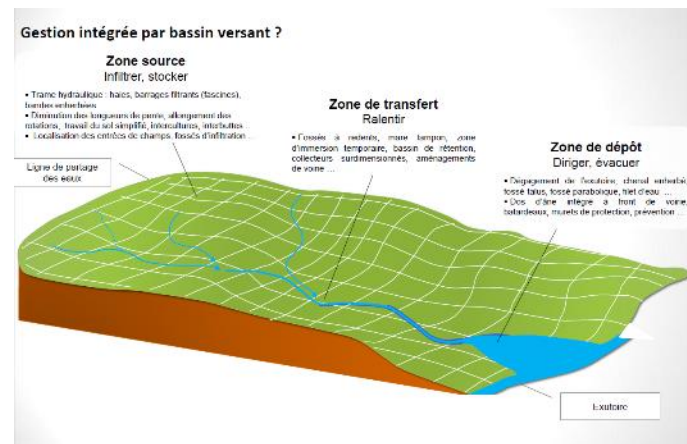
Lien : <https://www.giser.be/wp-content/uploads/2018/06/Circulaire-CoDT-Risque-Inondation-Juillet-2018-FR.pdf>

Contenu :

- Rappel des références légales
- Rappel des outils cartographiques
- Administrations de référence
- cas où un avis GISER ou gestionnaire cours d'eau peut/doit être sollicité
- Contenu du dossier

1. Approches transversales: axes de ruissellement

- Type de document : CPDT, Formation des CATUs
Aménagement du territoire et enjeux des changements climatiques, Présentation PPT par la Cellule Giser, 2019
- Titre : Lutte contre les inondations par ruissellement
- Lien : https://cpdt.wallonie.be/system/files/documents- formations/2019-05-09_formation_catu_-_giser.pdf
- Contenu :
 - Différents moyens de prévenir et gérer le ruissellement agricole
 - Les missions de la cellule GISER et les critères utilisés lors de la remise d'avis



L'avis technique GISER: La démarche d'analyse

Impact du projet sur le ruissellement ?

Aggravation de la servitude sur les fonds inférieurs ?

Vulnérabilité du projet ?

1. Approches transversales: gestion de l'eau à la parcelle

- Type de document : CPDT, Formation des CATUs Aménagement du territoire et enjeux des changements climatiques, Présentation PPT, 2019
- Titre : Les enjeux climatiques dans le CoDT, le Code de l'Environnement et le Code de l'Eau
- Lien : https://cpdt.wallonie.be/system/files/documents-formations/cpdt2019_form_climat_j3_codt_code_eau_ipalle.pdf
- Contenu:
 - La gestion de l'eau (usée et pluviale) dans le CoDT et le code de l'eau
 - Explication du Canevas d'harmonisation des avis du GTI (versions maj : https://inondations.wallonie.be/files/documents_a_telecharger/Urbanisme/Canevas_Adopt%c3%a9_GTI_20210427.pdf)



Gestion à la parcelle de l'eau pluviale

Tamponnement



Source: Guide pratique aménagement aux pluviats du Grand Lion



Canevas d'harmonisation du Groupe de Travail Inondations 2017 (Cirulaire aléa)



Valeur de l'Aléa	Avis défavorable	Avis favorable conditionnel
ELEVÉ	Avis défavorable pour : <ol style="list-style-type: none"> la réalisation sensible du relief du sol¹⁾; le lotissement, la construction, la reconstruction, l'habitation d'un terrain pour le placement d'une ou plusieurs installations fixes²⁾; l'habitation habituelle d'un terrain pour : <ol style="list-style-type: none"> le dépôt d'un ou plusieurs véhicules usagés, de matériaux, de matériaux ou de déchets; En dehors d'un camping touristique³⁾, d'un camping à la ferme⁴⁾ ou d'un terrain de caravanage⁵⁾, le placement d'une ou plusieurs installations mobiles⁶⁾, telles que caravanes, caravanes roulantes⁷⁾, motoneiges, véhicules récréatifs et loisirs. A l'extérieur d'un camping touristique³⁾, d'un camping à la ferme⁴⁾ ou d'un terrain de caravanage⁵⁾, le placement d'une ou plusieurs installations mobiles⁶⁾, telles que motoneiges⁷⁾ et véhicules récréatifs et de loisir, ainsi que le placement d'objets de rangement, d'accessoires, d'accessoires ou tous et autres aménagements extérieurs, ainsi que les réservoirs extérieurs en tout temps; le placement d'un objet à l'extérieur en toute circonstance; l'installation de matériels d'entretien et d'entretien hors site des véhicules et des 	Avis favorable pour la transformation ⁸⁾ d'une installation fixe ²⁾ pour autant que : <ol style="list-style-type: none"> la cote de tout niveau fonctionnel⁹⁾ soit supérieure d'au moins 1,30 mètre par rapport à la cote la plus élevée du terrain naturel au droit de la zone d'implantation de l'installation fixe²⁾; tout niveau fonctionnel⁹⁾ le plus bas soit au niveau inondable¹⁰⁾; tout niveau fonctionnel⁹⁾ d'un objet direct, crémaillère ou similaire à l'installation fixe²⁾, à un niveau fonctionnel⁹⁾. Avis favorable dans un camping touristique ³⁾ , un camping à la ferme ⁴⁾ ou dans un terrain de caravanage ⁵⁾ pour : <ol style="list-style-type: none"> l'installation d'objets mobiles⁶⁾ (voitures, véhicules) mais pour les campings traditionnels uniquement entre le 15 mars et le 15 novembre; le placement de toute installation fixe²⁾ affectant tout service aux campings à l'exception de l'équipement (concernant respect de la condition des 1,30 mètre énoncé précédemment); le placement de tout objet direct¹¹⁾ destiné à l'équipement des campings (concernant respect de la condition des 1,30 mètre énoncé ci-dessus et de la réalisation de l'étude hydrologique démontrant l'absence de risque de sur-
	Avis favorable (...) pour autant que : la cote de tout niveau fonctionnel soit supérieure d'au moins xxx mètre par rapport à la cote la plus élevée du terrain naturel au droit de la zone d'implantation (...)	

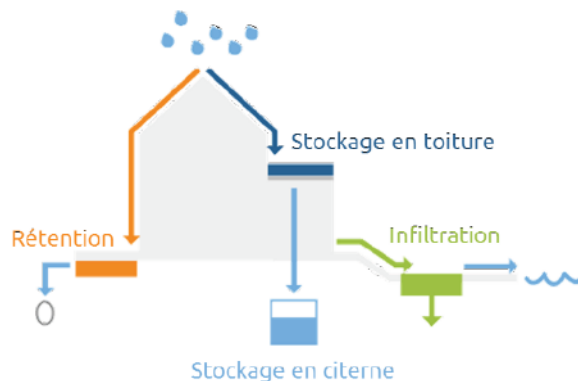
ELEVÉ → (transformation) 1,30m

MOYEN → (construction, reconstruction, transformation) : 0,80 m

FAIBLE → (lotissement, construction, reconstruction, transformation) : 0,30 m

1. Approches transversales: gestion de l'eau à la parcelle

- Type de document : CPDT, Formation des CATUs
Aménagement du territoire et enjeux des changements climatiques, Ressource en ligne, 2019
- Titre : Fiches informatives - Gestion Durable Des Eaux Pluviales A La Parcelle En Zone Urbanisable, SPW
Environnement
- Lien : https://cpdt.wallonie.be/system/files/documents- formations/fiches_gestion_des_eau_pluviales_a_la_parcelle.pdf
- Contenu:
 - Fiche technique accompagnant une application pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre des permis d'urbanisme (dimensionnement, coût (mise en œuvre et entretien, caractéristiques techniques...))
 - Attention. seules les fiches techniques sont disponibles



LA GESTION DURABLE
DES EAUX PLUVIALES
GLOSSAIRE
DIMENSIONNEMENT
DES OUVRAGES
LA CITERNE
LES TOITURES
STOCKANTES
LE JARDIN DE PLUIE
L'ECHELLE D'EAU
LA BANDE FILTRANTE
LA NOUE
LE FOSSE
LE MASSIF
LE BASSIN EN EAU
LE BASSIN SEC
LE PUIT
LES REVÊTEMENTS DE
SOL PERMEABLES

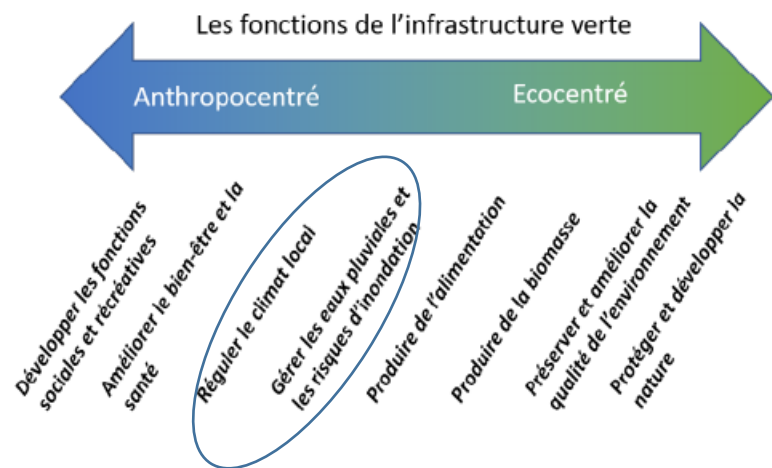
1. Stocker temporairement sur une toiture plate ;
2. Installer une citerne d'orage et/ou de stockage ;
3. Infiltrer l'eau pluviale dans le sol si votre situation le permet ;
4. Installer un ouvrage de rétention temporaire sur la parcelle.

2. Approches thématiques : infrastructures vertes



- Type de document : CPDT, Hors-séries, 2020
- Titre : Infrastructures vertes, pourvoyeuses de services écosystémiques
- Lien : https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/vademecum_infrastructures-vertes.pdf
- Contenu
 - La conception, la planification et l'entretien des IV illustrés d'exemples et de bonnes pratiques
 - Comment intégrer l'IV dans un SDC, GCU, SOL?

Exemples d'éléments de l'IV pouvant être représentés dans la carte d'orientation ou dans les indications qui accompagnent un SOL



	Pôle de l'infrastructure verte	Liaison	Élément de support
<p>Régulation du climat local</p>	Plan d'eau et zone humide, espace vert public, parc, espace vert	Groupe de jardins (en fonction de l'orientation du front bâti), espace boisé, zone cultivée, alignement d'arbres, noue végétalisée	Espace boisé, espace cultivé
<p>Gestion des eaux pluviales et des risques d'inondation</p>	Zone d'immersion temporaire, bassin d'orage végétalisé, aléa d'inondation élevé, noue d'infiltration	Axe de ruissellement, ruisseau, fossé planté, bande de végétation anti-érosive	Parking végétalisé, toiture verte, tamponnement sur l'espace public, jardin de pluie, drains dispersants, bassin d'orage paysager en zone d'espace vert, prairie humide et zone d'immersion temporaire, aléa d'inondation (moyen et faible)

2. Approches thématiques : infrastructures vertes

Tableau 2 : Exemples d'informations pouvant être utilisées dans l'analyse contextuelle du schéma de développement communal selon les fonctions recherchées de l'infrastructure verte (réalisation CPDT).

	Fonctions sociales et récréatives	Bien-être et santé	Qualité de l'air	Régulation du climat local	Gestion des inondations	Qualité de l'eau	Production alimentaire	Production de biomasse	Développement de la nature
Structure paysagère									
Relief			PC	PC					
Réseau hydrographique	PC	PC		PC	PC	PC			PC
Risques naturels : aléas d'inondation, zones à risque d'érosion		PC		B/PC	PC				
Alignements d'arbres, arbres et haies remarquables	PC	PC		PC				PC	PC
Zones de protection de captage					B/PC				
Historique des plans d'eau, marais, zones humides				PC	PC	PC	PC		
Structure bâtie									
Habitats, emplois et activités générant la présence de public (commerce, tourisme, HoReCa, etc.) et de public vulnérable (home, école, crèche, prison, etc.)	B	B	B	B	B				
Activités générant un risque (SEVESO, industrie à risque de pollution)		PC			B	PC			PC
Densité bâtie	B/PC	B/PC		PC	B/PC				PC
Espaces publics : espaces verts publics, plaines de jeux, places	PC	PC	B	B/PC	PC		PC	PC	PC
Friches	PC	PC			PC	PC		PC	
Intérêt paysager ou culturel	PC	PC							
Réseau de communication									
Principaux axes de circulation		PC							PC
Mobilité douce : cheminements piétons et cyclopédestres, sentiers publics, anciennes voies, voies ferrées et chemins de halage	PC	PC		PC	PC				PC
Habitats (écotopes)	PC								B/PC
Périmètres à haute valeur biologique	PC								B/PC
Sites protégés	PC								B/PC

Notes : B = besoin ; PC = potentialité et/ou contrainte ; B/PC = Besoin et potentialité et/ou contrainte. Les catégories d'informations à intégrer dans l'analyse contextuelle se rapportent au contenu à identifier dans la structure territoriale définie par tout SDC.

Infrastructures vertes : Poinçonnages de services écosystémiques 35

Tableau 2 : Exemples d'informations pouvant être utilisées dans l'analyse contextuelle du schéma de développement communal selon les fonctions recherchées de l'infrastructure verte (réalisation CPDT).

	Fonctions sociales et récréatives	Bien-être et santé	Qualité de l'air	Régulation du climat local	Gestion des inondations	Qualité de l'eau	Production alimentaire	Production de biomasse	Développement de la nature
Structure paysagère									
Relief				PC	PC				
Réseau hydrographique	PC	PC		PC	PC	PC			PC
Risques naturels : aléas d'inondation, zones à risque d'érosion		PC		B/PC	PC				
Alignements d'arbres, arbres et haies remarquables	PC	PC		PC				PC	PC
Zones de protection de captage						B/PC			
Historique des plans d'eau, marais, zones humides				PC	PC	PC	PC		

Notes : B = besoin ; PC = potentialité et/ou contrainte ; B/PC = Besoin et potentialité et/ou contrainte. Les catégories d'informations à intégrer dans l'analyse contextuelle se rapportent au contenu à identifier dans la structure territoriale définie par tout SDC.

2. Approches thématiques : infrastructures vertes

- Type de document : CPDT, Formation des CATUs Infrastructure verte : mettre à profit les espaces végétalisés dans la planification, Ressource en ligne, 2020/2021
- Titre : Outil d'évaluation des services écosystémiques – Outil Nature Value Explorer
- Lien : <https://www.natuurwaardeverkenner.be/#/>

- Contenu :

OUTIL D'ÉVALUATION des Services Ecosystémiques



NATURE VALUE EXPLORER (NVE) C'EST QUOI?

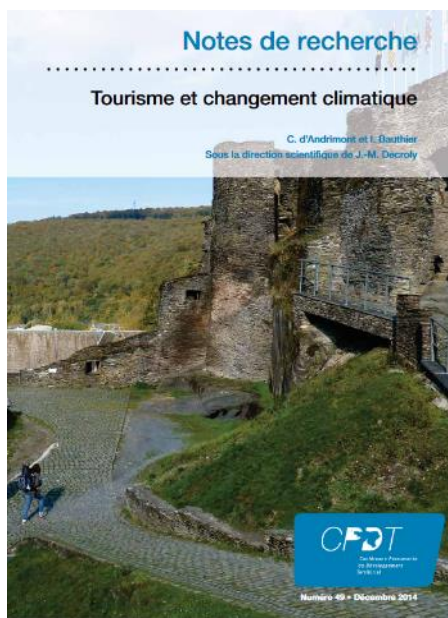
C'est un outil web gratuit www.natuurwaardeverkenner.be et récent.

Permet d'explorer quels services écosystémiques sont influencés par votre projet. Il fournit des méthodes pour évaluer les changements dans différents services écosystémiques de manière **qualitative, quantitative et monétaire**.

PAR QUI?

Développé par le VITO pour l'administration flamande de l'environnement en collaboration avec l'**Université d'Anvers**

2. Approches thématiques : tourisme



- Type de document : CPDT, Note de recherche n°49, 2014
- Titre : Tourisme et changement climatique
- Lien : https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/ndr49_tourisme_climat_final_br_0.pdf
- Contenu
 - Les principales composantes du changement climatique
 - Les liens entre changement climatique et tourisme
 - Conclusions et recommandations pp 42-48

Exemples de mesures d'adaptation et des conséquences possibles en fonction du type d'aléas climatiques

Aléas climatiques	Impact sur le tourisme en Wallonie	Adaptation	Conséquences
Evènements extrêmes	Destructions des équipements touristiques	Hébergements plus résistants, localisation réfléchie, alertes, secours	Coût
	Limitation de l'accès à certaines zones	Rationalisation de la ressource en eau sanitaire et potable Education des touristes Règlement d'urbanisme spécifique aux zones inondables Incitations financières favorisant la prise de mesure contre les inondations	Conflit d'usage, nécessité d'une gestion concertée

Les différences de temporalité entre les acteurs du tourisme, qui vivent dans le présent avec une vision à long terme réduite à seulement dix ans d'une part, et les scientifiques, travaillant à des horizons de trente à cinquante ans. Il y a donc ici des incompatibilités entre temporalités qu'il faut essayer de dépasser

2. Approches thématiques : tourisme



- Type de document : CPDT, Formation des CATUs Développement territorial et tourisme, Présentations PPT par le CGT et la CPDT, 2018/2019
- Titre : Développement territorial et tourisme
- Lien :
 - https://cpdt.wallonie.be/system/files/documents-formations/tour_j4_igeat_frichestouristiques.pdf
 - https://cpdt.wallonie.be/system/files/documents-formations/tour_j4_igeat_zonesdeloisirs.pdf
 - https://cpdt.wallonie.be/system/files/documents-formations/tour_j2_cgt_ht_0.pdf
- Contenu: Le devenir des équipements touristiques et des zones de loisirs (y compris les campings en zones inondables)

2. Approches thématiques : tourisme

- Type de document : CPDT, Rapport de recherche, 2020
- Titre : Tourisme et territoire: gérer le passé et préparer l'avenir
- Lien : <https://cpdt.wallonie.be/recherches/finalisees/annee-2020/tourisme-et-territoire-r4>
- Contenu:
 - Caractérisation des zones de loisirs
 - Caractérisation des hébergements et des attractions touristiques (Annexes)



	Classes de superficies (ha)					Total général
	<1	1-2	2-10	10-20	>20	
Zones de loisirs (R)	111	154	457	110	96	928
Superficie totale	65,2	230,0	2306,5	1664,4	4303,0	8569,2
Par des zones de loisirs au sein ou concernée par:						
PIP ADESA	31,0%	31,5%	25,9%	24,4%	16,3%	21,0%
PIP PdS	2,7%	3,0%	4,9%	4,4%	4,1%	4,3%
NATURA2000	1,9%	3,4%	4,9%	5,2%	2,9%	3,9%
Site protégé (LCN)	0,5%	1,5%	1,2%	1,7%	1,7%	1,6%
Aléa élevé	12,7%	13,5%	11,4%	5,5%	1,8%	5,5%
Aléa moyen ou faible	15,4%	26,4%	17,9%	9,6%	7,6%	11,3%
Protection patrimoniale	5,2%	5,3%	2,3%	4,2%	1,9%	2,6%
Prévention captage Ia	0,0%	0,3%	0,3%	0,0%	0,1%	0,1%
Prévention captage Ib	13,1%	12,0%	13,2%	14,9%	8,5%	11,1%
Contrainte karstique forte	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Contexte topographique des zones de loisirs:						
Pente moyenne (%)	9,1	10,8	11,8	12,9	13,1	11,6

Contexte territorial des zones de loisirs

- A venir: Rapport de recherche, 2021
 - Caractérisation des zones de Loisirs (suite)
 - Recommandations pour encadrer la fonction touristique d'un point de vue territorial dans une vision de fin de l'artificialisation et de l'étalement urbain

DANS QUEL CONTEXTE TERRITORIAL LOCAL S'INSERE-T-IL ?

Cette partie a pour finalité la caractérisation du contexte territorial dans lequel l'objet touristique s'intègre. Les impacts en termes de contraintes sont principalement liés aux conditions de construction telles que les contraintes physiques du territoire (par ex. la pente du terrain ou les aléas d'inondation) et la reconnaissance patrimoniale. A l'inverse, la présence d'un patrimoine paysager, naturel, historique est souvent un atout soit en termes d'attrait touristique lorsqu'il y a une mise en tourisme ou soit comme cadre esthétique servant d'écrin à l'objet touristique.

Nous renvoyons le lecteur vers le rapport final de la recherche CPDT 2020 « Tourisme et territoire : gérer le passé pour préparer l'avenir » (Implantations spatiales – Point 3.1) pour plus d'informations sur la justification du choix des indicateurs et le calcul des différentes caractéristiques.

Les caractéristiques suivantes ont été examinées :

Biodiversité (Réserve nat., CSIS, ZHIB, Natura 2000)	- Sensibilité de l'environnement (dont paysage) à toute modification
Qualité paysagère (PIP ADESA et plan de secteur)	- Interdiction ou contraintes à la construction
Protection du patrimoine bâti (sites classés et RGBSR)	- Potentialité de valorisation touristique
Pente du terrain	- Facteur limitant un nombre significatif de développements d'activités touristiques - Surcoût voire impossibilité de construction et risque lié à la modification du relief - Potentialité de valorisation touristique
Présence d'un SAR	- Identification des processus de mise en friche de certains objets - Enjeu de réhabilitation - processus de réutilisation du sol (pas de nouvelle artificialisation) et possibilité de s'écarter du plan de secteur
Présence d'un captage publique avec zone de prévention	- Sensibilité de l'environnement (dont paysage) à toute modification
Aléas d'inondation	- Facteur limitant le développement d'un nombre important d'activités touristiques - Peut entraîner une fermeture de l'objet touristique ou des surcoûts lors de travaux de mise en conformité, d'extension/modification - Potentialité de valorisation touristique